



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Martha L. Black cale sèche 22-23 NGCC Martha L. Black Mise en cale sèche 2022-2023	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-210340/A	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client SAP	Date 2023-02-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-041-28862	
File No. - N° de dossier 041md.F7049-210340	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2023-02-24 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pourmand, Mastaneh	Buyer Id - Id de l'acheteur 041md
Telephone No. - N° de téléphone (343) 543-2874 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification n° 008 à la demande de soumissions

La modification n° 008 à la demande de soumissions vise à :

1. **Corrigez la réponse du Canada à la question # 42 qui a été publiée dans la modification 007.**
2. **Répondre aux questions ou préoccupations des soumissionnaires.**
 - **En conséquence, publier la fiches de données sur les prix révisée.**

1. Corriger la réponse du Canada à la question # 42

Dans la version française de la modification 007, la réponse à la question 42 était en partie erronée. La bonne réponse à cette question est :

La version anglaise de l'EDT a incorrectement identifié le nouveau système de radiophare non directionnel (NDB) comme MFE. En fait, la GCC fournira le nouveau système de radiophare non directionnel (NDB). Par conséquent, dans la version anglaise de l'EDT, les paragraphes 18.8.2.3.1 et 18.8.2.3.2 restent applicables tels quels ; mais, le paragraphe 18.8.1.1 est révisé comme suit :

« 18.8.1.1 L'article vise à retirer le système de radiophare non directionnel (NDB) existant et à le remplacer par un nouveau système fourni par le gouvernement. »

2. Questions/préoccupations des soumissionnaires et réponses du Canada :

Q # 44: Dans l'EDT, il y a certaines sections où l'entrepreneur est invité à fournir des prix pour les matériaux ou pour les services fournis par les RST. Par conséquent, pour remplir la fiche de données de prix et estimer le prix total de l'offre de manière compétitive, nous dépendons de la réception des prix demandés par ces RST. Il y a quelques articles pour lesquels nous n'avons pas encore reçu de réponses à nos demandes de renseignements. Considérant que la date de clôture des soumissions approche, est-il possible pour le Canada d'indiquer les allocations pour les éléments suivants:

- A. Section 12.5 – Cycloconvertisseur et Installation des 3 AVR's, le paragraphe 12.5.2.5 exige que l'entrepreneur fournisse les 3 transformateurs de tension et tous les outils et le matériel pour effectuer les travaux de cette sous-spécification.
- B. Section 17.5 – Hangar pour hélicoptères, le paragraphe 17.5.2.4 répertorie certaines pièces spécifiques comme MFE.
- C. Section 21.1 – Remise en Service du Système de propulsion, le paragraphe 21.1.3.3.3 nécessite les services de deux RST d'ABB.

R # 44: Veuillez noter ce qui suit :

Réponse à A et C :

Il y a déjà une allocation de 200 000 \$ pour les RST d'ABB à la section 17.5 de l'EDT (Rév 1), au

paragraphe 12.5.1.2. Ce paragraphe a été révisé, à l'article 7.15 de la modification 003, pour inclure les travaux de mise en service et d'essais à effectuer par les RST d'ABB. Ce paragraphe est maintenant modifié pour inclure également le coût des matériaux d'ABB. Donc :

Supprimer : « 12.5.1.2 L'entrepreneur doit fournir les services d'un FSR d'ABB pour exécuter les travaux prévus dans cette section de l'énoncé des travaux. L'entrepreneur doit inclure une allocation de 200 000 \$ pour couvrir le coût des services qui seront fournis par le FSR d'ABB. L'allocation de 200 000 \$ doit faire partie de l'offre globale et doit être ajustée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire TPSGC 1379 à la réception de la facture finale du FSR, accompagnée de copies de tous les documents et factures connexes pour vérifier les dépenses réelles.

Les frais de déplacement et de subsistance raisonnables doivent être facturés au prix coûtant, sans ajout de frais généraux ou de bénéfiques. Les coûts associés seront traités dans le cadre de la procédure SPAC 1379 dès réception de la facture correspondante, accompagnée de copies de toutes les factures associées et de documents permettant de vérifier les dépenses réelles. »

Insérer : « 12.5.1.2 L'entrepreneur doit fournir les services d'un RST d'ABB pour exécuter les travaux prévus dans cette section de l'énoncé des travaux. L'entrepreneur doit inclure une allocation de 200 000 \$ pour couvrir le coût des matériaux et des services qui seront fournis par le RST d'ABB. L'allocation de 200 000 \$ doit faire partie de l'offre globale et doit être ajustée à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire TPSGC 1379 à la réception de la facture finale du RST, accompagnée de copies de tous les documents et factures connexes pour vérifier les dépenses réelles.

Les frais de déplacement et de subsistance raisonnables doivent être facturés au prix coûtant, sans ajout de frais généraux ou de bénéfiques. Les coûts associés seront traités dans le cadre de la procédure SPAC 1379 dès réception de la facture correspondante, accompagnée de copies de toutes les factures associées et de documents permettant de vérifier les dépenses réelles. »

Réponse à B :

Dans la section 17.5.2 de l'EDT (rév 1) :

Supprimer : « 17.5.2.4 Matériel fourni par l'entrepreneur (CSM)

À l'exception des éléments indiqués ci-dessus, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'équipement, les outils (y compris les échafaudages et les services de grue), les lubrifiants, les produits de peinture, la quincaillerie et les pièces nécessaires à l'exécution des travaux indiqués. Tous les boulons, écrous, rondelles, vis et attaches doivent être en acier inoxydable. L'entrepreneur doit notamment fournir les pièces suivantes : Les rails de porte rideau, les roues (#V006725) et les guides, les joints d'étanchéité entre chaque section pièce # 1253-001-47, les bandes isolantes phénoliques qui séparent les métaux dissemblables (à la partie fixe de la remise) et les nouvelles cales et entretoises phénoliques pour l'assemblage des rails. »

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-210340/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-210340

Amd. No. - N° de la modif.
008
File No. - N° du dossier
041MD. F7049-210340

Buyer ID - Id de l'acheteur
041MD
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Insérer : « 17.5.2.4 Matériel fourni par l'entrepreneur (MFE)

17.5.2.4.1 À l'exception des éléments indiqués ci-dessus, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'équipement, les outils (y compris les échafaudages et les services de grue), les lubrifiants, les produits de peinture, la quincaillerie et les pièces nécessaires à l'exécution des travaux indiqués. Tous les boulons, écrous, rondelles, vis et attaches doivent être en acier inoxydable.

17.5.2.4.2 De plus, l'Entrepreneur doit fournir les pièces suivantes : Les rails de porte rideau, les roues (#V006725) ou équivalent et les guides, les joints d'étanchéité entre chaque section pièce # 1253-001-47ou équivalent, les bandes isolantes phénoliques qui séparent les métaux dissemblables (à la partie fixe de la remise) et les nouvelles cales et entretoises phénoliques pour l'assemblage des rails.

Aux fins de soumission, la soumission de l'entrepreneur doit inclure une allocation de 4 000 \$ pour couvrir le coût des pièces et du matériel énumérés ci-dessus. L'allocation de 4 000 \$ doit faire partie de l'offre globale et doit être ajustée à la hausse ou à la baisse au moyen du processus PSPC 1379 appuyé par des copies de tous les documents et factures connexes pour vérifier les dépenses réelles. »

En conséquence, les fiches de données sur les prix (versions anglaise et française) sont révisées (rév 3) ; et sont fournis dans une pièce jointe distincte au présent amendement.

Fin de la modification n° 008 de la demande de soumissions.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.